

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Echange de parcelles entre le département et la commune de Senas - Modification  
du rapport n°189 de la CP du 15 décembre 2017.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan de construction et de réhabilitation des centres de secours mis en place par le Service Départemental d'Incendie et de Secours et en application du code général des collectivités territoriales, le Département va procéder à la construction d'une nouvelle caserne sur la commune de Sénas, quartier de la Grande Bastide. Afin de permettre la réalisation de ce projet, la commune a procédé en 2015 à l'acquisition d'un terrain situé quartier de la Grande Bastide (parcelles BT n°107, 354, 357), au prix de 189.237 €. Le principe d'une cession à l'euro symbolique au département de ce terrain a été retenu par la commune et le département, et cette cession a été approuvée par le rapport n°189 de la commission permanente du 15 décembre 2017.

Plus récemment est apparue la possibilité d'étendre le terrain d'assiette de la future caserne avec deux parcelles supplémentaires (cadastrées BT 355 et 356) que la commune peut acquérir au prix d'environ 55.000 €. Cette extension permettrait une meilleure implantation de l'équipement et la réalisation de nouveaux aménagements, ce qui représente une amélioration importante pour le SDIS.

A cette occasion, Monsieur le Maire a fait part de son intérêt pour un terrain départemental situé quartier les Sigauds (parcelles CN n°126, 127, 128 et 481) afin d'y développer un programme de logements ainsi que la création d'une piste cyclable, et a demandé que soit étudiée la possibilité d'un échange entre ces deux terrains. Pour mémoire, le département avait acheté ces parcelles à la commune en 1993 et en 2001 dans le cadre du projet de déviation de la RD73a au prix de 120.496 €. Ces mêmes parcelles ont été estimées à 478.000 € par les services du Domaine en 2016.

Il apparaît que cet échange représente pour la commune la possibilité de mettre fin à son déficit en logements sociaux dans le respect de son objectif triennal de construction, et pour le département la construction du centre de secours dans des conditions optimisées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL